

## Mandat

### Relatif à une opération de télétransmission de données fiscales et comptables

---

Mme / M. : ..... n° d'adhérent : .....

L'entreprise / la société : .....n° SIRET : .....

Adresse : .....

.....

ci-après dénommée « le mandant »,

**déclare avoir opté pour la procédure de transfert des données fiscales et comptables suivantes :**

- ✓ EDI-TDFC
- ✓ EDI-TVA
- ✓ EDI-REQUETE
- ✓ EDI-PAIEMENT

**et donne, par les présentes, mandat à l'organisme de gestion agréé CGA Buralistes Presse CHR**, n° d'agrément 1-02-758, SIRET 319 803 961 00048, 2 rue J.B. Pigalle, 75009 Paris - ci-après dénommé « le mandataire »,

**pour la dématérialisation des déclarations, des données fiscales et comptables ainsi que tous les documents annexes** (article 1649 quater E du CGI), le cas échéant, pour la régularisation des anomalies déclaratives détectées par le système et restituées par des accusés de réception, avis de traitement ou certificat de réception, directement ou par l'intermédiaire d'un sous-traitant de son choix.

#### *1. Caractéristiques des télé-procédures*

Les procédures assurent notamment les fonctions suivantes :

- l'identification de l'émetteur et de l'auteur de l'acte ;
- l'intégrité des données ;
- la lisibilité et la fiabilité de la transmission ;
- la mémorisation de la date de transmission ;
- l'assurance de la réception ;
- la conservation des données transmises.

Le mandataire déclare avoir pris connaissance, préalablement à la signature, du cahier des charges des téléprocédures en matière fiscale auprès de la Direction générale des impôts.

Le mandataire désirant transmettre directement les données à la DGI déclare avoir la qualité de partenaire EDI ou s'engage à l'obtenir dans les meilleurs délais, afin de procéder aux envois selon les modalités définies dans le cahier des charges en vigueur. Transmettant les données dans le langage normé EDIFACT, il applique les dispositions de l'article 3 de la convention type des partenaires EDI imposant l'utilisation d'outils ayant obtenu une attestation de conformité aux cahiers des charges dans le cadre d'un contrôle technique.

## **2. Exercice du droit d'accès et de rectification**

Les droits d'accès et de rectification des données acquises via les procédures ci-dessus peuvent être exercés dans les conditions habituelles auprès de l'administration ou de l'organisme gestionnaire du dossier professionnel du contribuable.

## **3. Obligations du mandataire**

Au titre du présent mandat, le mandataire doit suivant les téléprocédures :

- Etablir les documents indiqués ci-dessus ;
- Respecter les dates limites de dépôt de l'attestation ;
- Au cas où la télétransmission serait impossible, pour quelque raison que ce soit, utiliser la procédure papier dans le cadre de la réglementation en vigueur ;
- Et généralement accomplir les formalités nécessaires pour la mise en œuvre des téléprocédures comme par exemple, la déclaration à la CNIL.

## **4. Obligations du mandant**

Le mandant adressera au mandataire, dans le délai de quatre mois suivant la date de clôture de l'exercice, le calendrier des opérations de télétransmission et toutes les informations et documents que ce dernier pourra estimer nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

## **5. Durée du mandat**

Le présent contrat est conclu pour les opérations de télétransmission des attestations établies à compter de ce jour. Il prendra fin à l'initiative de l'une des parties moyennant un préavis d'un mois.

## **6. Réédition de compte**

La remise d'une copie de l'attestation par le mandataire au mandant ou à son représentant vaut réédition de compte.

Pour ce qui est du mandant, le signataire des présentes atteste :

- Etre dûment habilité à l'engager ;
- Que la convention ne contient aucune disposition contraire aux lois ou règlements qui lui sont applicables.

Le présent mandat est soumis à la loi française. Compétence est donnée aux tribunaux dans le ressort desquels est établi le mandataire.

Fait à .....

Le .....

**Signature du mandant**

Précédée de la mention manuscrite»  
« Bon pour mandat »

**Signature du mandataire  
CGA Buralistes Presse CHR**

Précédée de la mention manuscrite  
« Bon pour acceptation de mandat »